

nisme très centralisé. Elle prenait tout son relief mise en regard de la « répartition territoriale du patrimoine social (capital social, réserves, etc.), effectivement investi et engagé ». (Au 31 déc. 1930.)

A l'intérieur du Royaume	27.900.000 lire
Colonies italiennes	7.873.000 »
Autres investissements	16.939.000 »
A l'Étranger :	
Amérique du Sud	45.535.000 lire
Belgique	8.000.000 »
Palestine	4.441.000 »
France	1.710.000 »
Dalmatie	1.446.000 »
Albanie	328.000 »
Tanganika	250.000 »
<hr/>	
Total général	114.422.000 lire

Il semble qu'assez tôt, vraisemblablement dès 1928, les disponibilités de l'I.C.L.E. se soient investies de plus en plus en Italie même, suivant ainsi, dans le déplacement de leur champ d'application, les vicissitudes d'une politique migratoire impérieuse qui les utilisait à ces fins en d'utiles mais obscures tâches de soutien du petit crédit agricole, ou de concours au développement des travaux de *bonifica* et d'utilité publique. Soutien et concours qu'on ne peut, certes, pas soupçonner de tiédeur, mais qui, sans référence aux ambitions du début comme sans égard pour l'esprit statutaire, n'ont vraisemblablement dû être accordés qu'avec une nuance de regret (1), et après avoir été instamment « sollicités ». La portion de capital investi à l'étranger au 31 décembre 1930 n'atteignait pas tout à fait 54 % du total, ce qui est peu pour une entreprise dont l'activité devait s'exercer statutairement uniquement à l'étranger. Encore cette proportion, avec les effets croissants de la crise, a-t-elle dû baisser depuis. Car à mesure que la prudence imposait un ralentissement dans le financement des entreprises s'exerçant à l'étranger, la nature particulière du capital social interdisait ces « prises de position avantageuses pour le moment où la reprise ne manquerait pas de se produire » qui fleurissent, à la traduction près, dans la littérature universelle des conseils d'administration en temps de crise, mais qui, surtout dans une société adulte et résistante, expriment souvent davantage que la simple nécessité d'excuser, en langage d'actionnaire, des immobilisations forcées.

Aussi sent-on depuis plusieurs années, à travers la sérénité voulue

(1) D'autant plus justifié que la sécurité de ces sortes de placements s'est avérée n'être pas plus grande que celle offerte par des placements analogues à l'étranger. L'exercice 1932 a dû supporter une perte de 1.238.400 lire, imputable à la déconfiture des *Bonifiche Ferraresi*. On sait que trop souvent le régime fasciste demande aux établissements financiers de se conduire comme des établissements de bienfaisance.